



La retraite

La retraite une bataille idéologique

Depuis les années 90, une bataille idéologique et médiatique est en cours autour du système de retraite français :

«Il serait dépassé et il faudrait en changer».

Elle est orchestrée par les pouvoirs en place

Les enjeux de la retraite

Les moyens de vivre dignement après son retrait de la vie active

Des milliards d'euros

SALARIES

GRAND CAPITAL
BANQUE
PATRONAT

Régimes de retraites obligatoires actuels en France

Régime général

Histoire

*Création en 1945 par le CNR (Conseil National de la Résistance)
sur proposition du Ministre Ambroise Croizat
des 3 Branches de la Sécurité Sociale :
Maladie, Famille, Retraite.*

Naissance du Régime Général de Retraite de la Sécurité Sociale
qui va se généraliser progressivement
pour l'ensemble de la population.

Maintien ou création de Régimes Particuliers
pour répondre à des spécificités.

Systeme mis en place et toujours en vigueur :

Retraite par Répartition

Obligatoire

Ouvert à tous

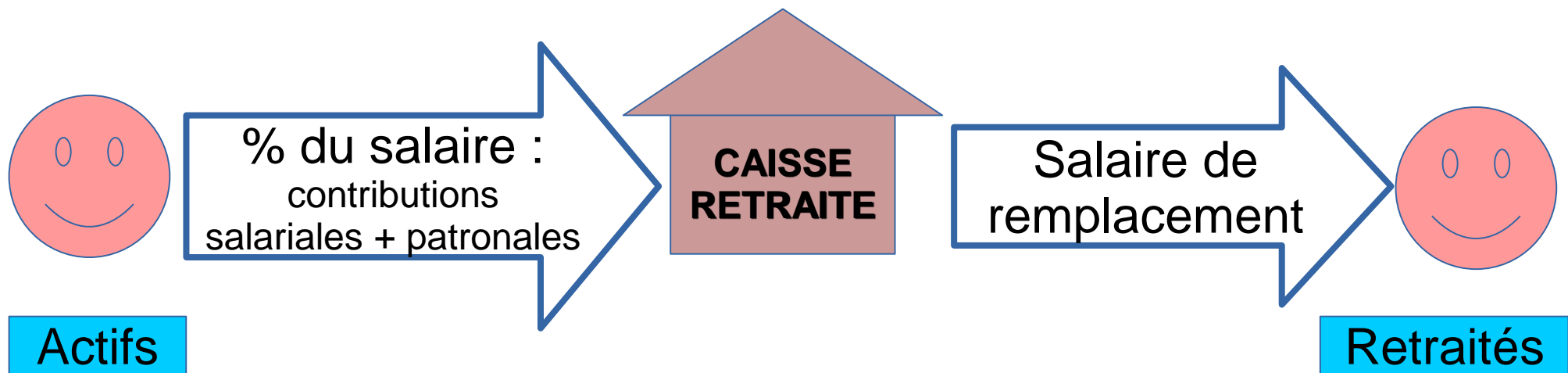
Solidaire

Démocratique

Donc : Systeme Collectif

Mode de financement

Salaire différé ou socialisé



Le financement dépend donc :

**Du nombre
d'actifs**

**Du niveau
des salaires**

Financement retraite par répartition par la solidarité intergénérationnelle

AVANTAGES

- Les cotisations des actifs sont utilisées immédiatement pour le versement des retraites.
- Pas de passage par les banques.
- Pas d'impact de l'inflation, de la déflation, ou de la dévalorisation de la monnaie.
- Alimentation perpétuelle.
- Revalorisation possible des retraites en fonction des salaires.

PROBLÈMES

- Ce système a été inventé pour une période de plein emploi.
- Chômage = non cotisation.
- Précarité = cotisation faible ou nulle
- Le patronat voit se volatiliser des sommes considérables au détriment de ses profits. Il recherche donc :
 - La baisse de ses contributions.
 - Des exonérations.
 - Non paiement de leurs contributions.

Mise en danger par manque de finance

GESTION

Par des organismes publics

Par les cotisants : Salariés Syndicats et Patronat (Paritarisme)

Dernières élections Sécurité Sociales 1983

AGE LÉGAL de départ à la retraite

Evolution dans le temps :

→ 65 ans

→ 60 ans

→ 62 ans

→ Reconnaissance des métiers pénibles par réduction de l'âge légal.

Calcul de la retraite secteur privé

50 % salaire moyen sur les 25 meilleures années (avant réforme 10 meilleures années)

+

Complémentaire obligatoire

Calcul par trimestre acquis (évolution dans le temps)

37.5 années soit 150 trimestres

40 années soit 160 trimestres

Puis progression jusqu'à 43 années 172 T

Création d'une décote 5 % par année manquante pendant 5 ans. Sauf si départ 67 ans

Calcul de la retraite secteur public

**75 % du salaire des 6 derniers mois
+
Retraite Additionnelle de la Fonction Publique
Pas de complémentaire obligatoire**

**Mêmes règles de calcul pour le nombre
d'années que pour la retraite secteur privé**

**Mêmes règles pour la décote que pour la
retraite secteur privé**

PRIVE PUBLIC

Avec le système actuel

Projection calcul de retraite possible.

SOLIDARITÉS

- D'un régime à l'autre pour aider celui en difficulté : compensation - surcompensation.
- **ASPA** (Allocation Solidarité Personnes Âgées, ancien minimum vieillesse récupérable sur héritage).
- **Pension minimale** (minimum contributif).
- **Handicapés.**
- **Retraités de métiers disparus.**
- **Réversion pour les veuves et veufs...**

Les solidarités ne sont possible que dans des régimes collectifs.

COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES AGIRC ARCCO

Régime de retraite par points sans
capitalisation du secteur privé

2 Régimes de retraite par points
AGIRC création 1947 en grande difficulté.
ARCCO création 1961
Décision de fusion effective janvier 2019.
Naissance 1 seul régime **AGIRC-ARCCO**

Voir plus loin

COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES RAFP

**Régime de retraite par points et par capitalisation
secteur public
Contribution que sur les primes**

**1er Régime de retraite par points et par
capitalisation obligatoire**

Création 2005

Actifs boursiers : entre 25 et 27 milliards d'€

Voir plus loin

Faut-il « réformer » la retraite ?

Salariés

Régimes actuels pas remis en cause.

MAIS

Niveau des retraites trop bas pour la plupart.

Réformes successives tirant toujours vers le bas rendent pessimistes les plus jeunes sur la retraite dans le futur .

Patronat -Grand capital - Banques

Remise en cause totale du système actuel.

Alléger les « charges patronales ». (Le « coût » du travail en France est trop élevé, cela nuit à la compétitivité des entreprises.)

Retraite individuelle. Par capitalisation.

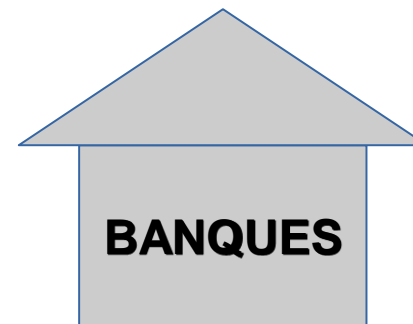
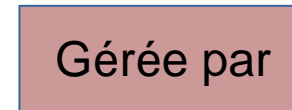
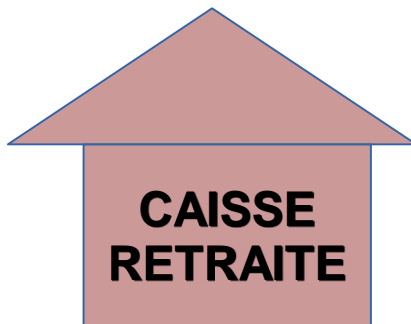
Supprimer les régimes particuliers.

Système universel.

Augmenter l'âge de départ à la retraite.

Supprimer les pensions de réversion

Prendre exemple sur les autres pays Européens.



GOVERNEMENT

Je décide

Réforme en 2019

Régime individuel

Universel

Par points

ou

Compte notionnel

Autres types de régime de retraite

Tous des régimes individuels.

Quid de la SOLIDARITÉ ???

- **Fonds de pensions.**
- **Retraite par point par capitalisation.**
- **Compte notionnel.**

Les régimes par points

C'est une opération de camouflage pour éviter de parler de fonds de pension qui sont connus pour avoir fait l'objet de faillites mémorables.

La différence est à la marge.

Les deux systèmes s'appuient sur une épargne placée sur les marchés boursiers.

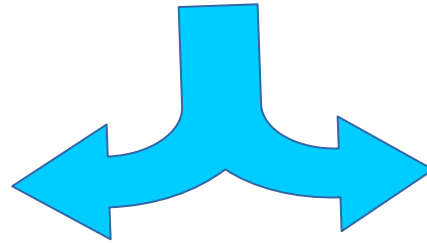
- C'est un système aux mécanismes extrêmement complexes.
- Il n'y a aucune lisibilité dans le temps.
- Les salariés n'ont aucune possibilité d'anticiper le calcul de leurs pensions.

Les régimes par points existants

En France, il existe plusieurs régimes par points

***Facultatifs :
les plus anciens***

- Le COREM (ancien CREF) éducation nationale
- La PREFON fonctionnaire
- La CRH hospitalier



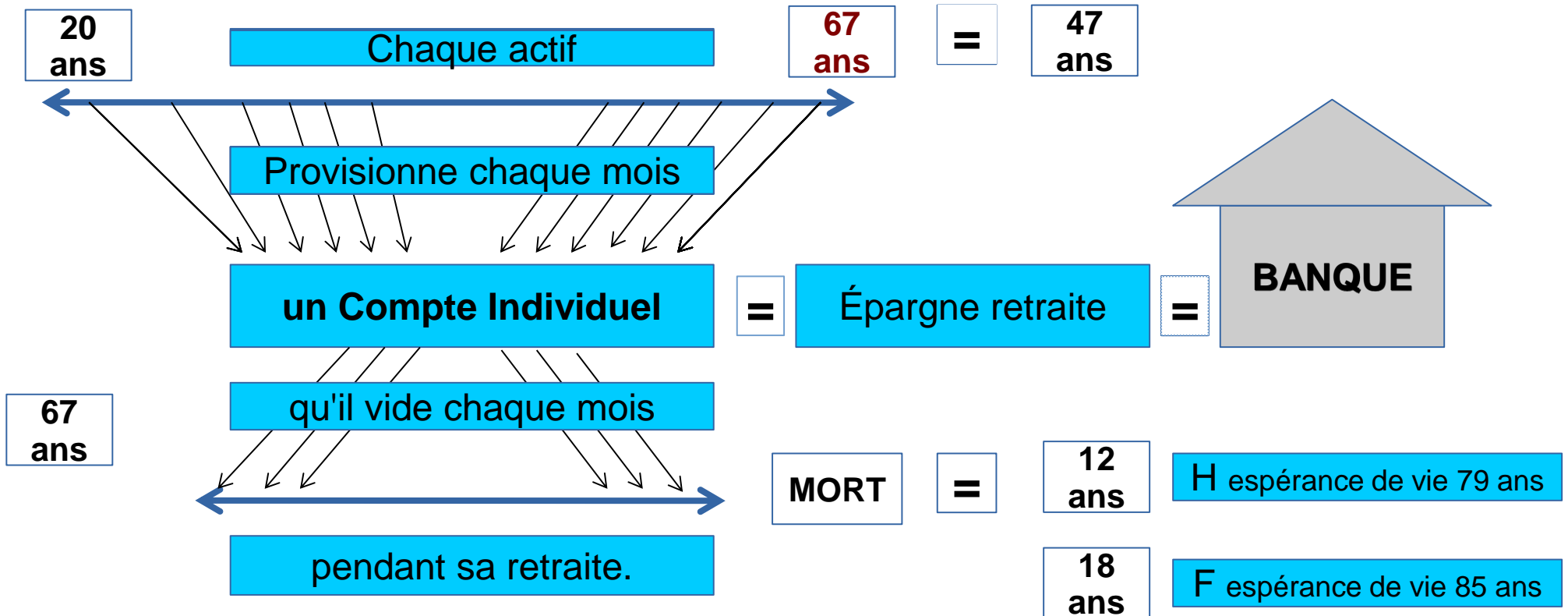
Obligatoires

- La RAFP (la Retraite Additionnelle Fonction Publique)
- AGIRC et ARRCO (Retraites complémentaires du secteur privé)

Les plus anciens sont tous en difficulté.

Mode de financement

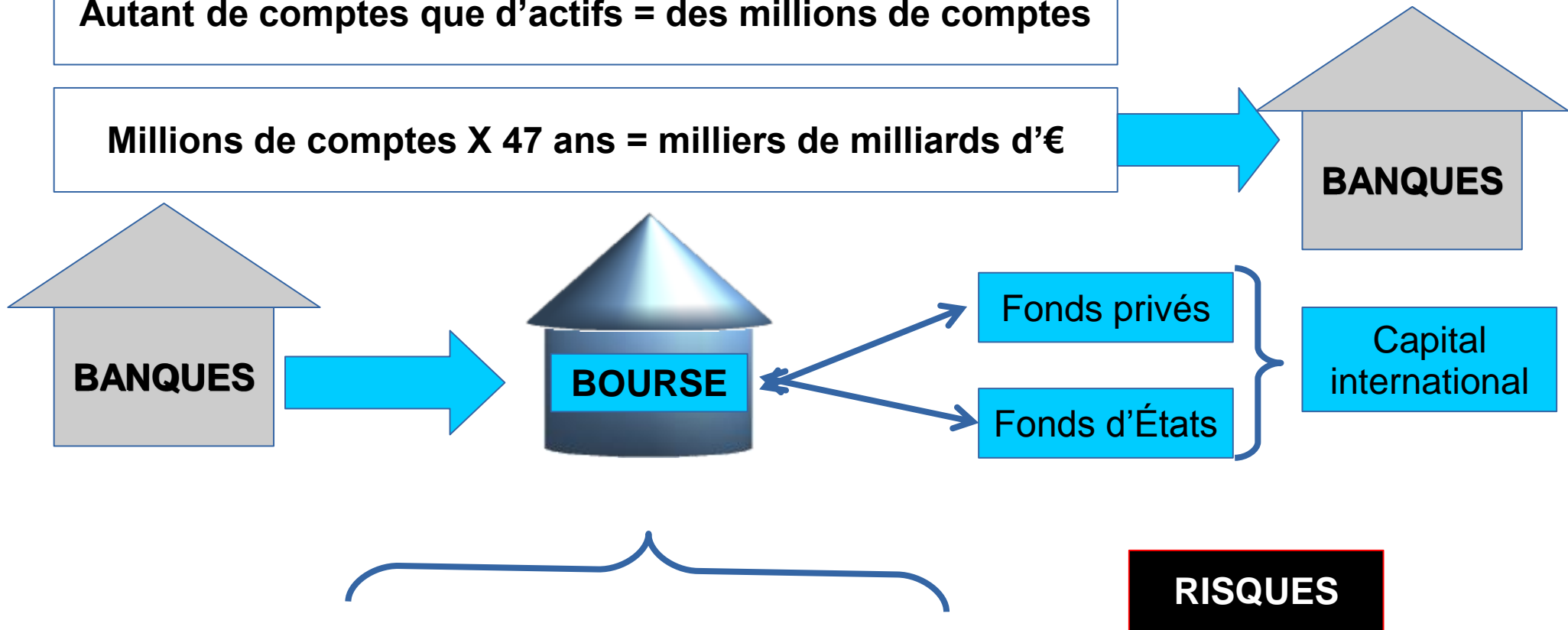
Tout au long de sa vie chaque personne provisionne son compte retraite jusqu'à sa mise en retraite.



Gestion : la CAPITALISATION

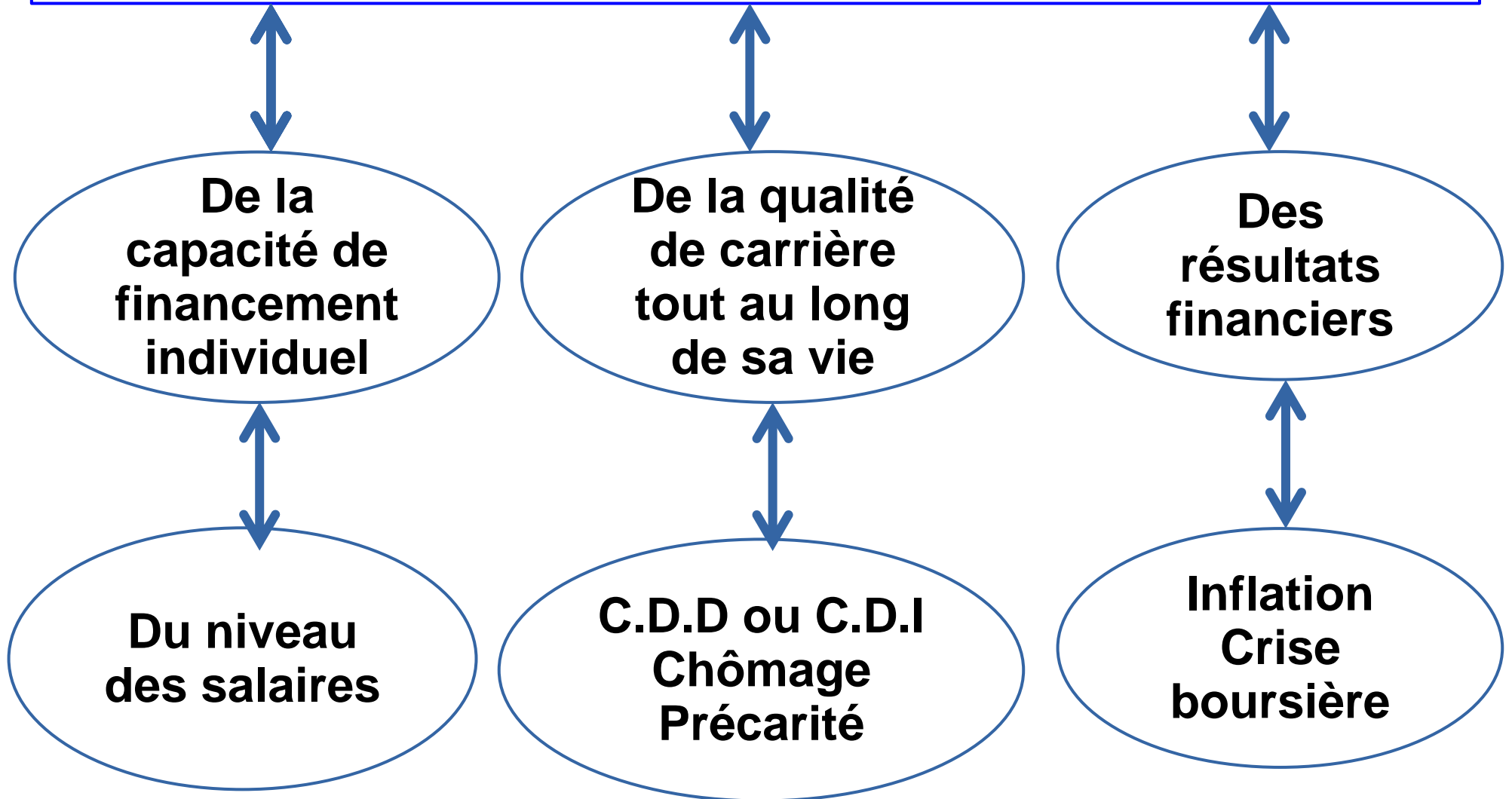
Autant de comptes que d'actifs = des millions de comptes

Millions de comptes X 47 ans = milliers de milliards d'€



La banque encaisse les frais de gestion.

Le financement dépend donc :



Retraite individuelle : la loi aujourd'hui

C'est technique et très compliqué.

3 éléments majeurs :

Le droit à pension est obligatoirement à vie : pension viagère.

L'épargne est bloquée et ne peut être utilisée que sous forme de versements de pensions.

La banque doit obligatoirement avoir une réserve égale à 150 % du montant du risque (total des retraites qui devront être payées).

LA RETRAITE PAR POINTS

C'est une arnaque et un hold-up qui sont programmés par le pouvoir en place.

Retraites par points.

MÉCANISMES

ACHATS DES POINTS

- 1) Tout le long de sa vie active, le salarié se voit prélevé un pourcentage sur son salaire : **exemple 200 €. par mois.**
- 2) **Chaque année**, l'organisme dirigeant du régime détermine la valeur d'achat du point : **exemple 10 €.**
- 3) Chaque mois, par cet achat, le salarié obtient un nombre de point égal à la somme payée divisée par la valeur du point : **exemple $200 \text{ €} / 10 \text{ €} = 20 \text{ points}$.**
- 4) Pour 1 an, le salarié achète la somme prélevée divisée par la valeur du point : **exemple $(200 \text{ €} / 10 \text{ €}) \times 12 = 240 \text{ points}$.**
- 5) La valeur du point d'achat peut varier chaque année : **Exemple :**
 - **Année 1 : valeur du point 10 € = 240 points acquis**
 - **Année 2 : valeur du point 11 € = 218 points acquis**
 - **Année 3 : valeur du point 12 € = 199 points acquis**
- 6) Le salarié ne connaît que le nombre de points cumulés, et avec retard. **Ex. : le nombre de points acquis en 2015 sera connu en 2017.**
- 7) Jamais le salarié ne connaît le montant de son épargne.

VALEUR DU POINT RETRAITE aussi appelée VALEUR DE SERVICE DU POINT

Tous les ans, l'organisme dirigeant du régime détermine la valeur de service du point retraite.

Elle n'a rien à voir avec la valeur du point d'achat et elle peut varier chaque année.

Exemple : → *Année 1 : valeur de service du point = 1,00 €*

→ *Année 2 : valeur de service du point = 0,90 €*

→ *Année 3 : valeur de service du point = 0,80 €*

**POURQUOI LA RETRAITE
PAR POINTS EST UNE
ARNAQUE ?**

INTERVENTION DE LA BANQUE

Les banques s'enrichissent pendant plus de 40 ans sur l'épargne des salariés grâce :

- aux frais de gestions spectaculaires,
- aux placements bancaires et boursiers.

Lors de votre retraite, elle restitue d'abord votre épargne (*inverse du procédé de récupération des intérêts dans un emprunt bancaire*).

La banque intervient financièrement seulement lorsque vous avez épuisé votre épargne.

Exemple :

- ***Pour un emprunt de 10 000 € à 4 % sur 10 ans, on rembourse d'abord les intérêts puis le capital.***
- ***Pour le livret de Caisse d'épargne, un dépôt de 10 000 € avec un taux d'intérêt 0,75 % rapporte par an 75 €. Au bout d'un an, je peux retirer de mon compte 10 075 € .***
- ***Avec la retraite par points, c'est d'abord l'épuisement total de l'épargne par rente mensuelle, puis seulement après l'intervention de la banque.***

Épuisement de l'épargne : quand ?

Jamais le salarié ne connaît le montant de son épargne.

Le salarié ne pourra connaître la valeur du point de service que l'année de son départ à la retraite.

Les seuls éléments connus sont :

1) La valeur d'achat du point, (qui peut être différent d'une année sur l'autre).

2) La valeur de service du point retraite.

On ne peut donc calculer le nombre d'années nécessaires pour épuiser son épargne que pour une année donnée en divisant la valeur d'achat du point par la valeur de service.

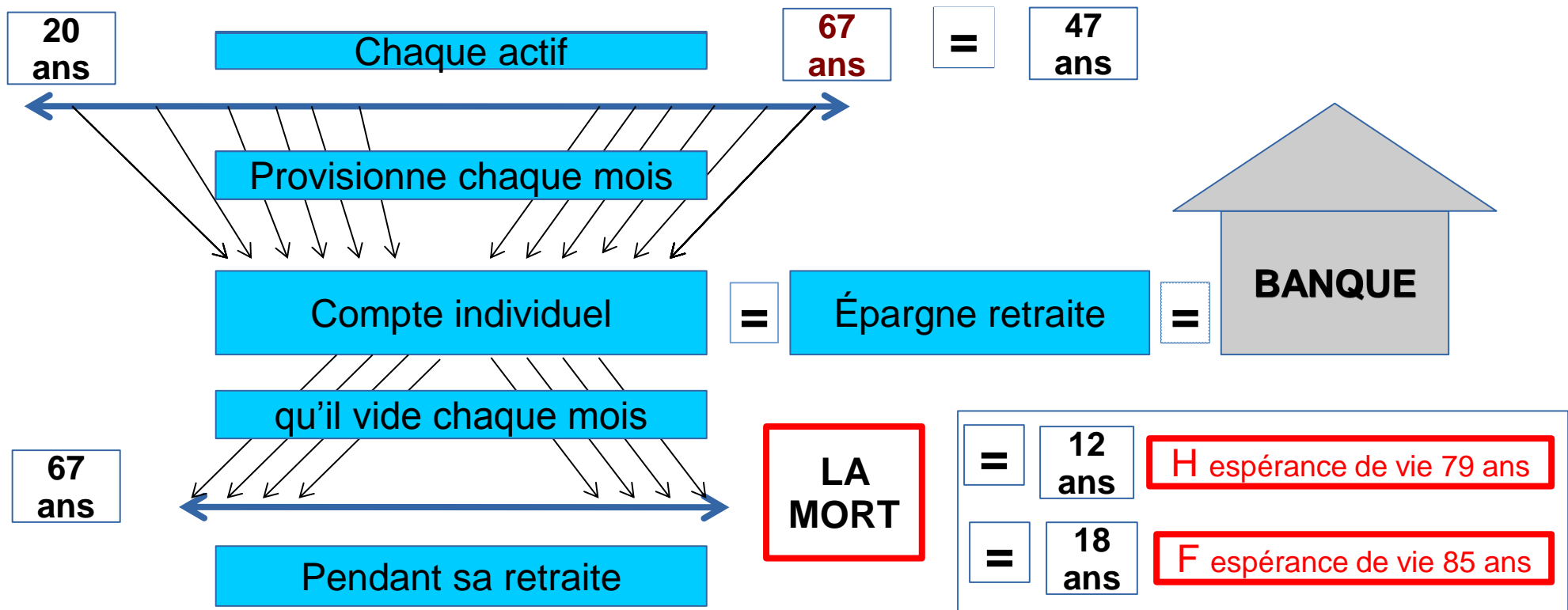
Exemple

Année	Achat	Service =	Épuisement	Départ 64 ans	Départ 67ans
1	10 €	/ 1,00 € =	10 ans	74 ans	77 ans
2	11 €	/ 0,90 =	12 ans	76 ans	79 ans
3	12 €	/ 0,80 =	15 ans	79 ans	82 ans

**LA RETRAITE PAR POINTS
serait-ce un hold-up
massif programmé ?**

RAPPEL sur la retraite individuelle.

Tout au long de sa vie, chaque personne provisionne son compte retraite jusqu'à sa mise en retraite



Il y a hold-up chaque fois que le salarié décède avant d'avoir épuisé son épargne, voire sans la toucher.

Un hold-up de combien ?

Total épargne
non utilisé par
les retraités
DCD **avant**
l'âge
d'épuisement
de l'épargne

-

Participation
de la banque
pour payer les
rentes des
retraités DCD
après l'âge
d'épuisement
de l'épargne

=

Montant du
hold-up

Remarques

Les salariés de métiers pénibles ont une espérance de vie réduite.

Les pensions de réversion existent mais sont souvent en option. Si elle est choisie au moment du départ en retraite, elle pourra faire l'objet d'une diminution de points par exemple.

Tableau sur les régimes par points existants

Régimes	Valeur d'achat du point	Valeur de service du point	Temps de récupération de l'épargne	Retraite à 62 ans	Retraite à 64 ans	Retraite à 67 ans
COREM (ancien CREF)	14,816 €	0,6 €	24 ans	86 ans	88 ans	91 ans
PREFON (fonctionnaire)	1,7847 €	0,0923 €	19 ans	81 ans	83 ans	86 ans
CRH (hospitalier)	14,62 €	0,5848 €	25 ans	87 ans	89 ans	92 ans
RAFP	1,2123 €	0,04532 €	26 ans	88 ans	90 ans	93 ans
ARRCO	16,722 €	1,2588 €	13 ans	75 ans	77 ans	80 ans
AGIRC	5,8166 €	0,4378 €	13 ans	75 ans	77 ans	80 ans

V
O
L
O
N
T
A
I
R
E
S

O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E
S

LEVIERS D'ACTION et OPTIONS

- Les régimes volontaires les plus anciens ont des temps de récupération qui dépassent l'espérance de vie. Pour y parvenir, il y a, dans les régimes par points, de nombreux leviers :
 - ✓ augmenter la valeur point d'achat = diminuer le nombre de points ;
 - ✓ diminuer la valeur de service du point = augmenter le temps de récupération de l'épargne ;
 - ✓ voire un cumul des deux.
- Lorsque les régimes présentent des difficultés, d'autres leviers sont activés :
 - ✓ création d'options payantes en points ou en pourcentages (réversion) ;
 - ✓ bonus-malus en fonction de l'âge de départ à la retraite ;
 - ✓ diminution des retraites.
- Les régimes plus récents suivent la même évolution car tous ces régimes sont soumis aux fluctuations et malversations boursières.

Retraite individuelle : AVANTAGES ?

Salariés

AUCUN

Seuls les plus aisés peuvent économiser des sommes suffisantes pour obtenir une retraite qui leur permettra de vivre dignement.

patronat

- Le financement devient l'affaire des salariés.
- Participation en diminution voire même suppression.
- Baisse du « coût » du travail et augmentation des profits.
- Création d'un fond colossal au service du capital.
- Désengagement de son obligation de gestion sociale des caisses de retraites.
- Transfert de responsabilité de gestion sur les banques gestionnaires.

Gouvernement

- Donne satisfaction au patronat.
- donne satisfaction aux banques.
- Libère, pour le monde capitaliste, des sommes colossales.
- Désengagement de son obligation de gestion sociale.
- Privatisation de gestion.
- Disparition des caisses de retraites publiques.
- C'est la suppression d'emplois publics.

Retraite individuelle : Inconvénients ?

Actifs

- Système opaque.
- Aucune projection possible sur la retraite future.
- Épargne bloquée entre les mains des banques.
- Risques colossaux : les fonds sont sur le marché boursier qui peut s'écrouler (ex : crise des subprimes) ou entre les mains d'États qui peuvent sombrer dans la faillite (ex : la Grèce).
- Épargne soumise aux inflations et dévaluations.

Retraités actuels

- Si problème boursier ou difficultés du régime risque de diminution net des pensions.
- Baisse programmée du montant des retraites.
- Misère pour les plus démunis.
- Obligation de puiser sur le patrimoine acquis ou sur les économies.
- Il n'y aura rien ou presque pour les enfants.
- Risque énorme d'endettement de nos enfants pour assumer le devoir d'assistance.

Futurs retraités

- Retraites de misère.
- La découverte de la réalité se fera seulement au moment de la prise de la retraite.
- Recours pour ce qui le peuvent ou qui vont se saigner à des Compléments de Retraites par Capitalisation.

Conclusions sur les régimes de retraite par points

Tous les régimes de retraite par points ont le même fonctionnement, donc les mêmes travers. Les différences sont à la marge.

Il n'y a aucune garantie de viabilité à long terme.

C'est un vol organisé de l'épargne des salariés.

Ces systèmes sont d'une très grande complexité.

Il n'y a aucune lisibilité de suivi ou de projection pour les salariés.

Nombre de leviers sont utilisables pour arnaquer les salariés et ils sont actionnables annuellement, ajustables aux besoins du patronat.

Sur toute une vie, toutes les catastrophes peuvent se produire dans le monde du capital et ce sont les salariés et les retraités qui en feront les frais. RISQUES +++

Fondamentalement, c'est une formidable manne financière pour le capitalisme mondial.

REFORME MACRON
Retraite par points
ou
COMPTE NOTIONNEL

COMPTE NOTIONNEL

Régime unique de retraite mais individuel

Fin des régimes particuliers.

Retraite individuelle

Finie la solidarité.

Par répartition (les actifs financent les retraites)

Camouflage momentané qui ne sécurise en rien les pensions des régimes actuels. Si le régime va mal les retraités peuvent être mis à contribution.

Création de comptes individuels virtuels par points ou en euros éventuellement revalorisés sur la base de l'évolution du PIB.

« *Notion* » comme « *virtuel* » sont incompatibles avec compréhension.

Pendant toute sa carrière, le salarié crédite son compte en fonction des sommes versées.

Le total final est donc fonction des revenus engrangés pendant la vie active. Quid des carrières incomplètes, temps partiels, emplois précaires, chômage, etc...

Au moment du départ à la retraite, le calcul se fera en fonction des sommes versées ou des points acquis, et d'un coefficient de conversion qui varie en fonction de l'espérance de vie. Plus il allonge sa carrière, plus la pension est importante.

Aucune possibilité d'anticiper le montant de la future retraite.

Coefficient de conversion = Valeur de service du point

Le salarié à l'apparence d'une « totale liberté » pour choisir son âge de départ . Mais la contrainte est le recul du niveau de pension.

Compte notionnel : exemple de la suède

- *Départ plus tardif des salariés ayant déjà une plus faible espérance de vie.*
- *Travail des retraités les plus pauvres pour compléter la pension (pays de plein emploi).*
- *Recours massif aux retraites par capitalisation et par points proposées par les banques pour ceux qui peuvent se le permettre ou sacrifice sur le niveau de vie pendant la vie active.*
- *Impact immédiat sur les retraites si récession ou choc boursier et bancaire.*

ALORS QUEL RÉGIME

***pour vivre dignement à la retraite
sans s'étrangler financièrement
pendant la vie active ?***

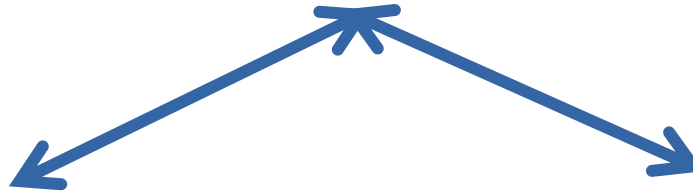
Les salariés ont besoin de systèmes de retraite
→ **par répartition**
→ **solidaires**
→ **gérés par des élu-e-s syndicaux-ales,**
financés par des cotisations en lien avec toutes les
composantes du salaire(y compris les primes).

OUI MAIS

Le financement dépend

**Du nombre
d'actifs**

**Du niveau
des salaires**



Propositions



Supprimer de toutes les exonérations.

Augmenter les salaires.

**Calculer les cotisations entreprise par entreprise en fonction d'un rapport
Plus-value générée / nombre de salariés.**

Grande plus-value produite par peu de salariés = Cotisation élevées

Petite plus-value par beaucoup de salariés = baisse des cotisations

Embauche = baisse des cotisations

Contributions sur les revenus du capital boursier.